



GRAND Circuit

NOS COMMUNAUTÉS AMÉLIORENT LA VILLE

Présentation des enjeux de la sécurité incendie dans le Tertiaire



MJ2L Consult

Prévention en Sécurité Incendie



Vous accompagnez dans vos projets

Bureau d'étude intervenant sur plusieurs domaines et plus particulièrement en sécurité incendie. Présent sur le plan national pour des interventions diverses qui vont de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de la coordination SSI en passant par la maîtrise d'œuvre.



MJ2L Consult

Prévention en Sécurité Incendie



MJ2L Consult

**BUREAU D'ÉTUDE
SÉCURITÉ INCENDIE**



Quiz - Question 1

À votre avis, quelle est la particularité en termes de sécurité incendie pour le tertiaire par rapport à de l'habitation ?

- A. Il n'y a pas de différence.
- B. Les contraintes sont plus importantes.
- C. Les contraintes sont les mêmes.



Quiz - Reponse

Il s'agit de la réponse **A** et **C** :

Les contraintes sont les mêmes et il n'y a pas de différence.



Quiz - Question 2

Est-on davantage exposé (devant les autorités administratives) dans un environnement tertiaire pour la sécurité incendie, par rapport à de l'habitation ?

- A. Oui
- B. Non



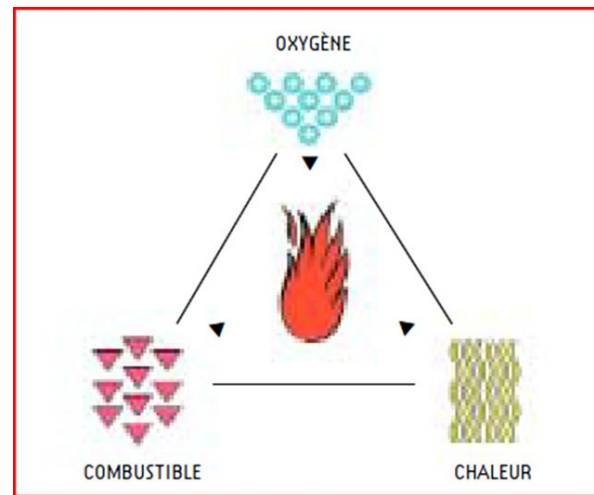
Quiz - Reponse

- A. Oui d'une certaine manière car les "instances" administratives sont plus restrictives.**



Rappel sur les sinistres

Un incendie en France toutes les 2 minutes.



Les sources des sinistres sont essentiellement électriques.



Quelles sont les contraintes administratives ?

On rencontre différentes instances administratives :

- La commission de sécurité.
- La Mairie.
- La préfecture.
- Les SDIS.
- Les services spécifiques de l'État tels que
 - >la DGCCRF,
 - >la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)...
- Etc.

et aussi l'assureur.





Quels sont les impacts, obligations... sur les exploitants, les propriétaires ?

L'impact est direct pour les principaux points suivants :

- Responsabilité pénale, responsabilité civile.
- Gestion du quotidien (actions directes...).
- Moyens qui sont à sa disposition (solliciter des spécialistes...).
- Indépendance/autonomie avec une gestion plus aisée.





Quelles sont les particularités techniques ?

Les dispositifs techniques existants (installations) peuvent être contraignants et dépendent de la catégorie de l'établissement :

- si ERP.
- Si ERT.
- Si entrepôt

Et cela nous amène à devoir tenir compte des obligations réglementaires .
Il y aura des contraintes importantes comme par exemple pour l'accessibilité, la mise aux normes de certaines installations (ascenseur, sprinkler, SSI...).





Quels sont les règlements applicables ?

-Règlement de sécurité, les normes, les DTU...

La réglementation s'appuie sur les principaux concepts :

- Les dispositions constructives (réaction au feu des matériaux et résistance au feu des éléments de construction, compartimentage et désenfumage).

-Les équipements d'extinctions.

-Les équipements de détection.

-La prévention.

-La surveillance humaine.



Approche performantielle

Une nouvelle démarche a été introduite par la loi ESSOC à savoir l'approche performantielle (permis d'expérimenter, solutions d'effet équivalents...).

L'obligation de moyens "se transforme" en une obligation de résultat exprimée en performances à atteindre.



Contacter l'entreprise MJ2L CONSULT



MJ2L Consult

Prévention en Sécurité Incendie



Jean GAIAO

06 24 51 67 90

jean.gaiao@MJ2Lconsult.net